

ANNEXES

ANNEXE 1 : ARRETE DE PRESCRIPTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE



Direction départementale
de la protection des populations

Service sécurité de l'établissement industriel

ARRETE
prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale
présentée par la Société DERET LOGISTIQUE
pour l'exploitation
d'un entrepôt logistique à INGRÉ

Le Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les Chapitres II et III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire), particulièrement les articles L.181-10, L.123-9 à L.123-18, R.122-3 et R.123-1 à R.123-23,

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société DERET LOGISTIQUE le 24 juillet 2018, complétée le 27 novembre 2018, pour exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune d'INGRÉ, ZAC les Guettes,

VU l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires, notamment l'étude d'incidence environnementale, produits à l'appui de la demande susvisée,

VU la décision du 22 août 2018 de l'autorité environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale,

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire du 27 novembre 2018,

VU la décision n° E18000190/45 de la Présidente du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant M. Bruno SIDOLI, Responsable Pôle Aménagement de la Communauté des Communes Giennoises, en qualité de commissaire enquêteur,

CONSIDERANT :

- que les activités projetées sont soumises à autorisation au titre des rubriques 1436-1, 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1a et 4331-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- qu'il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à l'enquête publique réglementaire,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

SECRET

Article 1^{er} : Objet de l'enquête publique

Une enquête publique est prescrite dans les formes définies aux articles R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DERET LOGISTIQUE (siège social : 580, rue du Champ Rouge - 45770 SARAN) pour l'exploitation d'un entrepôt logistique à INGRÉ.

Les activités soumises à autorisation sont reprises dans le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Période d'ouverture de l'enquête publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 15 jours, du 18 janvier au 1^{er} février 2019 inclus.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier, comprenant notamment une étude d'incidence environnementale, sera déposé à la Mairie d'INGRÉ où le public pourra en prendre connaissance, sur support papier et informatique, pendant les jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité-et-risques/Risques)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société DERET LOGISTIQUE (M JAMBOT - 580, rue du Champ Rouge - 45770 SARAN).

Article 4 : Commissaire enquêteur, siège et permanences de l'enquête publique

M. Bruno SIDOLI, directeur général des services techniques de la ville de Chen et de la Communauté des Communes Grennaises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif JORLEANS, siègera à la mairie d'INGRÉ pour recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- samedi 26 janvier 2019, de 9h00 à 12h00
- vendredi 1^{er} février 2019, de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie d'INGRÉ, et par voie électronique à l'adresse suivante : delo-sei-dereingre@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'INGRÉ, à la préfecture du Loiret - DDPP/SEI et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret

Article 5 : Publicité de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête est publié, par les soins du Préfet du Loiret et aux frais du pétitionnaire, 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux.

15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis est :

- affiché en mairies d'INGRE, commune d'implantation de l'installation, ainsi que celles de SARAN, ORMES et SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, comprises dans le périmètre d'affichage de cette installation classée,
- publié sur le site internet des services de l'État dans le Loiret,
- affiché par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

Article 6 : Décision à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

Article 7 : Application

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le commissaire enquêteur, les Maires d'INGRE, SARAN, ORMES et SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 26 DEC. 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Stéphane BRUNOT

Annexe

**Classement des activités projetées par la société DERET LOGISTIQUE
Commune d'INGRE**

Rubrique	Aléa	Régime	Liberté de la rubrique	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil et unité du critère	Volume maximal et unité
1430	1	A	Stockage ou emmagasinage de liquides de point éclair compris entre 60°C et 92°C, à l'exception des boissons alcoolisées	Cellules n°3, 4, 5 et 6	Quantité susceptible d'être présente	≥ 1 000 t	4 600 t
1510	1	A	Stockage de matières ou produits combustibles dans des entrepôts couverts, à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques	Cellules n°1 à 7	Volume de l'entrepôt	> 300 000 m³	334 600 m³
1530	1	A	Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits fins conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public	Cellules n°1 à 7	Volume susceptible d'être stocké	> 50 000 m³	92 824 m³
1532	1	A	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits fins conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public	Cellules n°1 à 7	Volume susceptible d'être stocké	> 50 000 m³	92 824 m³
2062	1	A	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Cellules n°1 à 7	Volume susceptible d'être stocké	> 40 000 m³	70 361 m³
2063	1a	A	Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) à l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polyuréthane, etc.	Cellules n°1 à 7	Volume susceptible d'être stocké	> 45 000 m³	70 361 m³
4301	1	A	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exception de la rubrique 4330	Cellules n°3, 4, 5 et 6	Quantité susceptible d'être présente	≥ 1 000 t	3 000 t
2063	1b	B	Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) dans les autres cas et pour les pneumatiques	Cellules n°1 à 7	Volume susceptible d'être stocké	> 10 000 m³ < 90 000 m³	70 361 m³
1450	2	D	Stockage ou emmagasinage de solides inflammables	Cellules n°1 à 7	Quantité susceptible d'être présente	> 100 t < 1 000 t	999 t
2910-A	2	DC	Combustion lorsqu'ils sont consommés exclusivement seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du bouillonnement domestique, du charbon, des foyers lourds, de la biomasse...	Chaudières	Puissance thermique nominale (à compter du 20/12/20)	≥ 1 MW < 20 MW	1,1 MW
2925	1	D	Ateliers de charge d'accumulateur	2 locaux de charge	Puissance maximale de courant continu	> 50 kW	600 kW
4320	2	D	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1	Cellules n°3, 4, 5 et 6	Quantité susceptible d'être présente	≥ 15 t < 150 t	24,8 t
4330	2	DC	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée	Cellules n°3, 4, 5 et 6	Quantité susceptible d'être présente	≥ 1 t < 10 t	1 t

Rubrique	Année	Régime	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil et unité du critère	Volume maximal en unité
4755-2	b	DC	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcools éthyliques d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 %.	Cellules n°3, 4, 5 et 6	Quantité susceptible d'être présente	≥ 50 m³	234 m³
2940-2	f	NC	Verres, peintures, apprêts, colle, enduit etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...), à l'exclusion : - des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes de bois et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 4801 ; - des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450 ; - des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930 ; - ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique, lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé (pulvérisation, enduction...).	Cellule n°1	Quantité maximale de produits susceptible d'être en œuvre	≤ 10 kg/l	9,9 kg/l
4221	f	NC	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.	Cellules n°3, 4, 5 et 6	Quantité susceptible d'être présente	< 500 l	400 l
4802-2	a	NC	Emploi dans des équipements sous exploitation de gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n°942/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n°1005/2009.		Capacité unitaire	2 kg	
					Quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente	300 kg	293 kg

Régime : A (autorisation) ; E (enregistrement) ; D (déclaration) ; DC (déclaration avec contrôle périodique) ; NC : non classable

Statut Seveso : L'établissement n'est pas classé seul mais ni par classement direct, ni par règle de cumul.

Les installations projetées relèvent des régimes prévus à l'article L.214-3 du code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (opération)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil et unité du critère	Volume maximal en unité
2.1.5.0	D	Rejet d'eau pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.	Bassin d'infiltration	Surface totale du projet, augmentée de la surface correspondante à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet	> 1 ha < 20 ha	7,8 ha
3.2.3.0	D	Pans d'eau, permanents ou non	Bassin d'infiltration	Superficie du bassin	> 0,1 ha < 2 ha	0,5 ha

Régime : D (déclaration)

Copie transmise pour information à :

- Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans
(désignation des commissaires-enquêteurs),
- M. le DREAL Centre-Val de Loire/UD 45

ANNEXE 2 : CERTIFICAT DE DEPOT DE DOSSIER



Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un entrepôt logistique – Groupe DERET LOGISTIQUE

Enquête Publique

CERTIFICAT DE DEPOT

Monsieur le Maire certifie que le dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un entrepôt logistique à Ingré – ZAC des Guettes – a été mis à disposition du public du 18 janvier au 1^{er} février 2019 inclus.

Pièces mises à disposition :

- Arrêté de prescription de l'enquête publique daté du 28 décembre 2018
- Dossier d'enquête publique : étude d'impact et annexes
- Registre d'enquête publique

Lieu de mise à disposition :

Mairie d'Ingré – Annexe 3 – 24 rue de Coûtes.

Ingré, le 1^{er} février 2019
Le Maire,
Christian DUMAS

Avis d'obsèques / Annonces classées

BOURBON-LE-MARCHE (Loire-et-Cher)
TRIPRAIRVILLE (Loire-et-Cher)
LEZ-BOUCHON (Loire-et-Cher) — BERRAIGNEY

Monsieur et Madame **LEBOUR**,
 Bernard et Colette **BEDOUX**,
 Jeanne Marie **BOUCHOU**,
 Claude et Jean-Michel **BOUCHOU**,
 ses enfants ;
 Ses petits-enfants ;
 Ses 10 arrière-petits-enfants
 Et toute la famille
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Georges BOUVOU
 né le 28/08/1925

Le 28 décembre 2018, à l'âge de 93 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 29 décembre 2018, à 10h30, en l'église de Bourbon-le-Marché (Loire-et-Cher), après un service funéraire qui s'est tenu à l'église de Bourbon-le-Marché.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Les familles remercient tout particulièrement la paroisse de Bourbon-le-Marché pour son accueil et son soutien.

Et enfin, tous les proches.

Coordonnées sur www.funeraire.com

ANNONCES OFFICIELLES
 0 826 09 01 02

AVIS D'ATTRIBUTION

GEORGES DAUMESON
 Le Directeur de la Publication

AVIS D'ATTRIBUTION

Il est avis officiel de la République française. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France.

Mettez toutes les chances de votre côté en privilégiant la "puce" sur votre annonce

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Monsieur **Raymond OUDON**, son épouse ;
 Ses enfants, ses petits-enfants
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Raymond OUDON
 né le 27 septembre 1928, à l'âge de 90 ans.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 29 décembre 2018, à 10h30, en l'église de Châteauneuf-sur-Cher.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Châteauneuf-Funéraire Paris (02.38.22.81.21)

AVIS D'ATTRIBUTION

IN COLLABORATION DE SERVICE PUBLIC

Il est avis officiel de la République française. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France.

AVIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est avis officiel de la République française. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France.

SAINTE-DENIS-DE-L'HÔTEL

M. Pierre **MORILLON**, son épouse,
 Et toute sa famille
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre MORILLON
 né le 28/08/1925

Le 28 décembre 2018, à l'âge de 93 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 29 décembre 2018, à 10h30, en l'église de Sainte-Denis-de-l'Hôtel, au lieu de l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

02.38.22.81.21

AVIS D'ATTRIBUTION

IN COLLABORATION DE SERVICE PUBLIC

Il est avis officiel de la République française. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France.

AVIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est avis officiel de la République française. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France.

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS

ONDAINES

Les familles **ONDAINES**, **LE CAUVET**
 vous font part du décès de

Monsieur Simonne DECHIGNAT
 née ONDAINES

Amatrice localisée

02.38.22.81.21

ANNONCES OFFICIELLES
 0 826 09 01 02

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

LA REPUBLIQUE

Centre Immo

LA REPUBLIQUE

Il est avis officiel de la République française. Les avis officiels sont publiés par le Directeur de la Publication, Georges Daumeson, au 10, rue de la République, 45000 Orléans, France.

Annonces classées

ANNONCES ET SERVICES
100 ANS DE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL
100 ANS DE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

AVIS DE NOMINATION
DU COMMISSAIRE DÉPARTEMENTAL

Par arrêté en date du 14 août 2019, pris en vertu de l'article 10 de la loi n° 2017-105 du 28 janvier 2017, relative à la simplification de l'état civil, M. **Philippe B. B.** est nommé commissaire départemental chargé de l'état civil à compter du 15 août 2019. Il est titulaire de son mandat jusqu'au 14 août 2021.

Le chef de bureau chargé de l'état civil est M. **Philippe B. B.** à l'adresse suivante : 100 rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.

AVIS DE CONSTITUTION

Le chef de bureau chargé de l'état civil est M. **Philippe B. B.** à l'adresse suivante : 100 rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS

INSTALLATION DU TROU DE RÉGAMPEMENT DESAUX SUR LE COMMUNE DE SAINT-GENÈS

Par arrêté en date du 14 août 2019, pris en vertu de l'article 10 de la loi n° 2017-105 du 28 janvier 2017, relative à la simplification de l'état civil, M. **Philippe B. B.** est nommé commissaire départemental chargé de l'état civil à compter du 15 août 2019. Il est titulaire de son mandat jusqu'au 14 août 2021.

LA REPUBLIQUE

100 ANS DE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

AVIS

INSTALLATION DU TROU DE RÉGAMPEMENT DESAUX SUR LE COMMUNE DE SAINT-GENÈS

Par arrêté en date du 14 août 2019, pris en vertu de l'article 10 de la loi n° 2017-105 du 28 janvier 2017, relative à la simplification de l'état civil, M. **Philippe B. B.** est nommé commissaire départemental chargé de l'état civil à compter du 15 août 2019. Il est titulaire de son mandat jusqu'au 14 août 2021.

COMMUNE DE INGRÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le chef de bureau chargé de l'état civil est M. **Philippe B. B.** à l'adresse suivante : 100 rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.

COMMUNE D'INGRÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le chef de bureau chargé de l'état civil est M. **Philippe B. B.** à l'adresse suivante : 100 rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.

COMMUNE D'INGRÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le chef de bureau chargé de l'état civil est M. **Philippe B. B.** à l'adresse suivante : 100 rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.

Le chef de bureau chargé de l'état civil est M. **Philippe B. B.** à l'adresse suivante : 100 rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.

ANNONCES OFFICIELLES

100 ANS DE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2019

1 SIXTO ACHETÉ = 1 JOUR OFFERT (10)

100 ANS DE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

Zone de diffusion
03 - 15 - 18 - 23 - 25 - 43 - 45 - 58 - 63 - 67 - 69

Préparez votre annonce
20 lignes par semaine, 3 euros toutes charges incluses (hors les abonnements)

Age 1 **Age 2** **Age 3** **Age 4** **Age 5** **Age 6** **Age 7**

Choisissez votre formule et indiquez la partie de votre annonce

Formule	1 jour	10 jours	15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1 ligne	0,20	1,80	2,70	10,00	27,00	45,00	72,00
2 lignes	0,40	3,60	5,40	20,00	54,00	90,00	144,00
3 lignes	0,60	5,40	8,10	30,00	81,00	135,00	216,00
4 lignes	0,80	7,20	10,80	40,00	108,00	180,00	288,00
5 lignes	1,00	9,00	13,50	50,00	135,00	225,00	360,00
6 lignes	1,20	10,80	16,20	60,00	162,00	270,00	432,00
7 lignes	1,40	12,60	18,90	70,00	189,00	315,00	504,00
8 lignes	1,60	14,40	21,60	80,00	216,00	360,00	576,00
9 lignes	1,80	16,20	24,30	90,00	243,00	405,00	648,00
10 lignes	2,00	18,00	27,00	100,00	270,00	450,00	720,00

Préparez votre annonce

Prénom _____ **Prénom** _____

Adresse _____ **Ville** _____

Code postal _____ **CP** _____

Préparez votre annonce

Prénom _____ **Prénom** _____

Adresse _____ **Ville** _____

Code postal _____ **CP** _____

Préparez votre annonce

Prénom _____ **Prénom** _____

Adresse _____ **Ville** _____

Code postal _____ **CP** _____

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

ANNONCES OFFICIELLES
0 826 09 01 02

VI DES SOCIÉTÉS
AVIS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

SPONTI-OPPRESSION-SUR-BOIS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS DE CONSTITUTION
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

WAT-LOGES - HERBY-ET-SALMAS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

REMERCIEMENTS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS DE MODIFICATIONS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

CHATELAIN-SUR-LOIRE
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

CHATELAIN-SUR-LOIRE
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

AVIS DE MODIFICATIONS
Monsieur Serge GAGNEPAIN, né le 20 septembre 1928, à Page de 65 ans.

Logo for 'Pour toutes vos annonces' with contact information for 'Centra'.

Logo for 'ANNONCES OFFICIELLES' with contact information.

Logo for 'R.R.' with contact information.

ANNEXE 5 : CERTIFICATS D’AFFICHAGE DES COMMUNES



Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un entrepôt logistique – Groupe DERET LOGISTIQUE

Enquête Publique

CERTIFICAT DE DEPOT

Monsieur le Maire certifie que le dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation
environnementale en vue de l'exploitation d'un entrepôt logistique à Ingré – ZAC des Guettes
– a été mis à disposition du public du 18 janvier au 1^{er} février 2019 inclus.

Pièces mises à disposition :

- Arrêté de prescription de l'enquête publique daté du 26 décembre 2018
- Dossier d'enquête publique : étude d'impact et annexes
- Registre d'enquête publique

Lieu de mise à disposition :

Mairie d'Ingré – Annexe 3 – 24 rue de Coûtes.

Ingré, le 1^{er} février 2019

Le Maire,

Christian DUMAS



A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Reçu le
04 JAN. 2019
MAIRIE D'ORMES

Le Maire de la commune d'ORMES

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique sur un projet de la société DERET LOGISTIQUE d'exploiter un entrepôt logistique, sur le territoire de la commune d'INGRE, ZAC les Guettes

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A ORMES

, le 11 Février 2019

(Scelu de la mairie)

LE MAIRE,

Le Vice-Président du Conseil Départemental
Maire
Alain TOUCHARD



Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique sur un projet de la société DERET LOGISTIQUE d'exploiter un entrepôt logistique, sur le territoire de la commune d'INGRE, ZAC les Guettes

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Saran

, le

07 FEV. 2019

e.

(Sceau de la commune)



LE MAIRE,

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Accueil et Affaires Juridiques
Dossier suivi par Isabelle Tavaud
Tel : 02 38 79 33 74
Fax : 02 38 79 33 62
Email : etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr

ATTESTATION
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Christophe Chaillou, Conseiller Départemental du Loiret, Maire de Saint Jean de la Ruelle, atteste que l'avis annonçant l'enquête publique sur un projet de la société DERET LOGISTIQUE d'exploiter un entrepôt logistique, sur le territoire de la commune d'INGRÉ, ZAC les Guettes a été affiché en Mairie de Saint Jean de la Ruelle du 28 décembre 2018 au 03 février 2019.

Fait à Saint Jean de la Ruelle le, 20 février 2019

Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation,
Le Directeur de l'Éducation et de l'Animation Urbaine



Philippe TERVE

HOTEL de VILLE - 71 rue Charles Beaudeau B.P.74, 45142 SAINT JEAN DE LA RUEILLE CEDEX - TEL. 02 38 79 33 00. TELÉCOPIE 02 38 79 33 62
E-MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr - SITE INTERNET : www.ville-saintjeandelaruelle.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire